

Conseil communautaire du jeudi 19 novembre 2015

Avis sur le Schéma Départemental de Coopération : le rapport du président Charles Habas

Les élus du Grand Tarbes ont pris connaissance de la proposition faite par Mme la Préfète des Hautes-Pyrénées dans le cadre du SDCI des Hautes-Pyrénées sur son territoire. Cette proposition, compte tenu du nouveau périmètre de la Région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon, des objectifs fixés par la loi NOTRE, notamment sur la cohérence spatiale au regard des périmètres des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale, des portages de politique commune sur le territoire en matière de développement économique (Pyrénia), d'aménagement de l'espace (SCOTOL), de transports (Syndicat Mixte le Fil Vert), de politique de la Ville (GIP Politique de la Ville), de financement de l'Obligation de Service Public de la ligne aérienne Tarbes Paris, nous appert comme la plus pertinente.

Cependant, dans le cadre de la concertation qui va s'engager, le Conseil Communautaire est ouvert à des propositions qui permettraient de garder une pertinence géographique et stratégique à la condition que cet espace puisse s'approcher des 100 000 habitants, en fédérant autour du Grand Tarbes les collectivités locales qui le souhaitent.

En effet, il est essentiel que le Grand Tarbes s'inscrive dans une démarche collaborative avec les autres collectivités afin qu'en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme, d'innovation, de transports, de défense nationale, de santé, d'enseignement supérieur, d'emploi,... nos territoires soient reconnus.

Le repli identitaire est une régression ; l'union rend plus fort ; c'est pourquoi nous plaidons pour trouver ensemble une nouvelle gouvernance de territoire qui allie à la fois la proximité citoyenne et la nécessité d'atteindre une dimension critique pour exister.

Cet objectif sera atteint si nous arrivons à dépasser ce qui nous sépare aujourd'hui, et que le projet de notre territoire à construire s'appuie sur toutes les forces vives qui veulent continuer à vivre et travailler dans notre bassin de vie.

Même si nous ne sommes pas d'accord avec la compétitivité et la concurrence qui se font jour entre les territoires, nous ne pouvons rester atones. C'est pour être acteur et non spectateur qu'il faut prendre nos responsabilités afin que demain ce nouveau territoire permette de situer encore les Hautes-Pyrénées dans la future grande région. C'est une ardente nécessité pour les populations, mais aussi pour les territoires voisins qui composent ce département.

L'exposé du rapporteur entendu, Le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable à la proposition faite par Madame la Préfète dans le SDCI de réunir dans un seul périmètre la CCBAE (Communauté de Communes Bigorre-Adour-Echez), la C.C.G.A.A. (Communauté de Communes Gespe-Adour-Alaric), la Communauté de Communes de Batsurguère, la C.C.C.O. (Communauté de Communes du Canton d'Ossun), la C.C.P.L. (Communauté de Communes du Pays de Lourdes) et le Grand Tarbes.

Article 2 : d'indiquer qu'il reste ouvert à toutes propositions visant à fédérer autour du Grand Tarbes les collectivités qui le souhaitent afin de garder une pertinence géographique et stratégique du territoire.

Article 3 : d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Grand Tarbes,

Charles HABAS.